



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Organisme de formation Le Plus Petit Cirque du Monde

Parcours de formation certifiant "Concevoir et animer un projet artistique à vocation sociale en utilisant le cirque"

Ce document est à remettre signé le premier jour de la formation

à jour le 05/03/2026

Nom :

Prénom :

Né.e le :

Merci de lire attentivement et de signer et de respecter au quotidien le règlement intérieur de la formation préparatoire du PPCM.

Calendrier

La formation a lieu du **28 septembre 2026 au 25 juin 2027** (170 heures).

Les cours se déroulent les mercredis, entre **9h et 16h30**, sur la base de 6 heures hebdomadaires dans les locaux du PPCM.

Des sorties et visites pourront être organisées à l'extérieur durant la formation.

Certains week-ends peuvent être travaillés (représentations de la formation durant le festival des Initiales fin juin et autres représentations).

Les stagiaires seront en formation, en demi groupe, la semaine du 8 février 2027 et la semaine du 6 avril 2027.

Respect des horaires

Le cours démarre à 9h00 le matin et à 13h30 l'après-midi.

Les élèves doivent être **prêt.e.s (en tenue) 5 minutes avant le début du cours.**

A midi et à 16h30 : le matériel est rangé, les salles sont nettoyées avec le matériel mis à disposition.
Les stagiaires doivent quitter les salles après 12h00 et 16h30.

Respect du programme pédagogique de la formation et des intervenants

La formation contient **un ensemble de propositions pédagogiques qui doivent être suivies dans leur intégralité. L'absence régulière à un cours n'est pas tolérée** et peut entraîner une exclusion de l'élève.

Accepter les propositions des intervenants est nécessaire et obligatoire pour tous et toutes sauf blessure qui justifie l'impossibilité de pratiquer une discipline enseignée.

Il en va de même pour **le choix de partenaire de travail**. Lors des cours, les stagiaires doivent accepter les propositions de travaux de groupe par les intervenants, car cela favorise la collaboration, renforce les compétences de communication et enrichit l'expérience d'apprentissage.

Le principe d'**absence de jugement** est une règle valable pour tous et toutes.

Assiduité

La présence et la ponctualité des élèves à l'ensemble des cours est impérative.

Les feuilles d'émergence doivent être systématiquement signées au début du cours, matin et après-midi.

Toute absence ou retard doivent être avertis et justifiés.

Il est obligatoire de

- **prévenir systématiquement pour chaque retard Lucille Louvencourt** en envoyant un message au groupe Whatsapp
- **prévenir systématiquement pour chaque absence par mail adressé à Lucille Louvencourt et Katérina Flora** (lucille@ppcm.fr et katerina@ppcm.fr) pour signaler les démarches effectuées (rendez-vous médical ou administratif)
- **Les retardataires veillent à ne pas déranger le déroulement de la séance.**
- **Si le retard non justifié est supérieur à 10 minutes l'enseignant.e a le droit de ne pas accepter l'élève dans son cours.**
- **3 retards non justifiés entraînent un avertissement écrit**
- 3 avertissements écrits entraînent une convocation avec la Direction et l'équipe pédagogique.

En cas de **maladie, l'élève doit prendre obligatoirement un rendez-vous avec un médecin généraliste** qui prescrit, si besoin, un arrêt maladie.

Les élèves ayant un arrêt maladie ne peuvent pas assister aux cours.

Tous les rendez-vous médicaux (de suivi) ou administratifs doivent être pris en dehors des heures de cours. Aucune absence pendant les heures de cours ne sera acceptée.

Locaux et équipements

La majorité des cours se déroulent dans la salle de résidence, la salle de danse et sous le chapiteau du Plus Petit Cirque du Monde. Les cours théoriques du mercredi après-midi ont lieu dans le dojo.

Salle de résidence : haute de 20 mètres, chauffée, équipée avec des tapis de réception, des installations aériennes, des modules pour le freerunning.

Salle de danse: 180m², chauffée, avec plancher et miroir, équipement de cirque et matériel destiné à l'usage exclusif de la formation, stocké dans une malle dédiée.

Salle de réunion/dojo : 40m², équipée de tables, chaises, d'un vidéoprojecteur et d'un paper-board.

Chapiteau: 28m de hauteur, chauffé, piste de 13m de diamètre, alcôves et espaces intermédiaires, installations aériennes, gradins.

Foyer : espace de restauration, équipé de tables, chaises, d'un canapé, cubes en bois, bancs, d'un espace tisanerie.

L'accès à la cuisine du PPCM n'est pas possible, ni l'emprunt de vaisselle ou d'ustensiles.

Merci de **ne pas faire de sieste sur des tapis en tissu** pour des questions d'hygiène (ils ne sont pas lavés).

Il est interdit de marcher avec des chaussures de ville sur les espaces d'entraînement:

Rangement et nettoyage des salles

Rangement, nettoyage et aération quotidienne des salles de danse et de résidence après chaque cours (avant de libérer les salles à midi ou à 16h30).

Espaces, règles de vie

Il est formellement interdit d'utiliser son téléphone portable pendant les cours en dehors de temps de captation, avec validation de l'enseignant.

Les enseignants ont le droit de demander aux stagiaires de ranger leur portable dans leur sac ou leur casier.

Il est interdit d'être torse nu dans les espaces communs (foyer, cuisine, bureaux et jardin) du PPCM.

Marcher pieds nus ou en chaussettes est interdit dans les espaces communs du PPCM.

Utiliser une paire de chaussures ou de chaussons pour vous déplacer dans le PPCM entre espace d'entraînement et espaces communs.

Des vestiaires et douches sont à disposition. **Respecter une hygiène de vie est très important pour la vie de groupe.**

Il est interdit de fumer sur le parvis devant le PPCM. Un espace fumeur existe dans la cour intérieure.

Les déjeuners sont pris dans le foyer du PPCM ou à l'extérieur.

Les stagiaires ne peuvent pas cuisiner dans la cuisine des salariés mais ils/elles peuvent faire leur vaisselle.

Un micro-ondes et deux frigos sont à disposition, **l'espace cuisine devra être laissé propre et rangé après les repas, sans détritrus, verre ou objet tranchant apparent.**

Il est demandé de vider et nettoyer les frigos avant chaque départ en congés.

Il est interdit de manger dans la salle de résidence et la salle de danse.

Dojo

L'accès au dojo se fait uniquement par l'extérieur pour ne pas perturber le cours en salle de danse (ne pas traverser la salle de danse pendant le cours).

Il est obligatoire de fermer le dojo si personne ne se trouve à l'intérieur (prévenir une personne qui détient la clé du dojo). Il en va de même pour les sorties effectuées de la salle de danse ou de résidence. **Vérifiez toujours la fermeture des portes externes.**

Evaluation et validation par l'établissement

Les élèves sont évalués par leurs enseignants principaux et la responsable de formation selon :

- un contrôle continu (ponctualité, motivation, esprit de groupe, progression technique, régularité dans l'entraînement et la préparation physique, propositions artistiques, qualité du mouvement, persévérance, respect des délais)
- une autoévaluation à la fin de chaque cycle
- des rédactions de fiches

Santé, Sécurité

Il est important qu'un suivi médical (à la charge du stagiaire) puisse avoir lieu de même que soient indispensables de bonnes conditions de vie (hébergement correct et proche du lieu de formation, repas équilibrés, sommeil suffisant, respect des recommandations médicales...)

Consentement et VHSS

La règle de base est le respect du consentement et de l'intégrité physique et morale de chacun et chacune. Toujours demander l'accord et veiller au respect du corps et des émotions de la personne.

Dans l'enceinte du Plus Petit Cirque du Monde, toutes les formes de violences et de harcèlements sexistes et sexuels sont strictement interdites. Ce règlement s'applique à tous les employés, artistes, techniciens, visiteurs et partenaires. **Tout acte de harcèlement ou de violence sera pris très au**

sérieux et pourra entraîner des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion. Nous nous engageons à promouvoir un environnement respectueux et sécurisé pour tous. Nous encourageons toute personne témoignant ou subissant de tels comportements à les signaler immédiatement à la référente VHSS du PPCM, Fatiha Bachaoui : fatiha@ppcm.fr.

Fait à Bagneux le 28 septembre 2026

Je soussigné.e (Nom, prénom)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du parcours de formation certifiant "Concevoir et animer un projet artistique à vocation sociale en utilisant le cirque".

En signant ce document, j'accepte les conditions annoncées et m'engage à les respecter.

Signature du stagiaire :

Parcours de formation :



**Cofinancé par
l'Union européenne**

